

**Complément de l'avis n° 2018/05-02
relative à l'accréditation de
l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'Avis n°2018/05-02 concernant l'École des ingénieurs de la ville de Paris, portant sur le développement des moyens humains et matériels en lien avec la stratégie de l'école.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École des ingénieurs de la ville de Paris,
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Annick GALLAND, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 octobre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement des actions de l'école relatives au développement des moyens humains et matériels en lien avec sa stratégie.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 octobre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON